

N° 7050^{2A}

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2017 et modifiant:**

- 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu**
- 2) la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier**
- 3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale**
- 4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée**
- 5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs**
- 6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002**
- 7) le Code de la sécurité sociale**
- 8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016**
- 9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement**
- 10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles**
- 11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation**
- 12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques**

* * *

AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

(11.11.2016)

PREAMBULE

Par courrier du 12 octobre 2016, le Ministre des sports a soumis à l'avis de l'organisme central du sport le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2017.

Malgré les annonces du Ministre des Finances quant à l'amélioration notable des finances publiques et les marges budgétaires qui en découlent force est de constater que le Ministère des Sports est un des très rares ministères ne connaissant aucune progression en pourcentage de ses crédits.

Le projet de budget 2017 du Ministère des Sports ne permettra donc une nouvelle fois pas de concrétiser les priorités énoncées par le „Concept intégré pour le sport au Luxembourg“, et au-delà d'un plan ambitieux de développement national pour le sport au Luxembourg que sont:

- Le financement accru du sport national
- La réalisation du Centre National Olympique et Sportif Luxembourgeois
- La réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport.

*

INTRODUCTION

L'année 2017 sera dominée par les Jeux des Petits Etats d'Europe à San Marino où le COSL prévoit une délégation d'environ 200 personnes.

S'y ajoutent les Festivals Olympiques de la Jeunesse Hiver en Turquie (délégation d'environ 5 personnes) et Eté en Hongrie (délégation d'environ 20 personnes).

Les priorités budgétaires formulées ces dernières années par le COSL restent plus que jamais d'actualité:

- nécessité d'un renforcement substantiel des appuis financiers revenant directement aux fédérations dans les domaines administratif et sportif;
- mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour assurer une préparation optimale pour les Jeux des Petits Etats d'Europe à San Marino;
- mise à disposition des crédits nécessaires pour la médecine sportive tellement importante notamment pour le sport de haut niveau;
- mise à disposition des crédits nécessaires pour les sciences du sport non pas moins importantes, surtout pour le sport de haut niveau;
- déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien, voire de développer davantage le plan d'action interministériel „Gesond iessen-mei bewegen“;
- maintien des moyens financiers nécessaires au Sportlycée.

A cela s'ajoute la concrétisation attendue du Centre National Olympique et Sportif Luxembourgeois, tel qu'énoncé – sous l'appellation „Olympiastützpunkt“ – dans le programme de coalition gouvernemental.

Sur base de ces considérations le COSL émet l'avis suivant quant au projet de budget du ministère des sports pour l'exercice 2017.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

Les crédits alloués aux dépenses courantes, hors Institut National des Sports, Centre National Sportif et Culturel et ENEPS, connaissent certes une progression considérable (+22,9%), progression cependant largement contrebalancée par la diminution de 10% des dépenses en capital, tout en restant largement en dessous des revendications formulées par le COSL lors de ses propositions budgétaires pour l'exercice 2017.

Le total général des dépenses est ainsi en diminution de 0,1% par rapport au projet de budget 2016 et même en régression de 3,6% par rapport au projet de budget 2015!

Au niveau des dépenses en capital, l'alimentation du fonds d'équipement sportif national enregistre une nouvelle baisse de 9,5% (après une diminution de 7,5% en 2016), de sorte que le total général des dépenses en capital recule de plus de 2.500.000.– €.

*

CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Les soutiens au plan d'action national „Gesond iessen, mei bewegen“ restent toujours aussi insuffisants au regard de l'obésité toujours croissante au sein de la jeunesse luxembourgeoise et des frais de santé énormes que ce phénomène risque d'impacter dans le futur, alors qu'une vraie politique courageuse en matière de sports, considérant le sport comme centre d'investissement à forte valeur ajoutée, permettrait non seulement de lutter efficacement contre ce fléau, mais encore de réaliser des économies d'échelle importantes toutes générations confondues.

Le COSL se félicite par contre de l'augmentation de plus de 20% des crédits alloués au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et aux fédérations sportives (article 33.010), tout en devant souligner le manque de personnel auprès de l'organe faitier du mouvement sportif, alors que face à un nombre de plus en plus important d'événements multisports, il est notoire que les ressources humaines actuelles du COSL ne sauront suffire déjà maintenant, afin de pouvoir assurer les services y afférents de qualité.

Tout aussi positif est l'accroissement de la participation aux frais d'indemnisation des cadres administratifs et entraîneurs, ainsi que des frais de fonctionnement des fédérations, alors que ceci ne saurait être considéré que comme étape intermédiaire encourageante vers une professionnalisation plus importante et indispensable au bon fonctionnement du mouvement sportif et de ses acteurs multiples tellement important pour le tissu social et économique du Luxembourg.

Après 2016 le poste 33.020 ayant trait aux mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite connaît une nouvelle progression conséquente (+61%) qui va assurément dans le bon sens. Nous regrettons néanmoins que la fusion sous ce poste du poste 33.014 ne se soit pas fait de manière à consolider vers le haut ces mêmes mesures de promotion dès la première année d'un nouveau cycle olympique.

Le COSL se montre tout aussi satisfait d'une première enveloppe substantielle (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) allouée sous le poste 33.028 au bénéfice du nouveau régime d'encadrement sportif de qualité par les clubs sportifs des enfants de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année pour laquelle l'aide en question est demandée et détenteurs d'une licence ou d'une attestation d'appartenance au club demandeur.

Bien que les crédits alloués au service médico-sportif (articles 11.131, 12.001 et 12.160) après une embellie passagère en 2016 sont en nette régression, due aux économies d'échelle réalisées par la disparition de plusieurs paliers d'âge, le COSL espère que les moyens nécessaires et suffisants continuent à être mise à la disposition de ce service vital pour l'exercice du sport au Luxembourg.

*

CONCLUSION

Dans un contexte d'embellie budgétaire les crédits alloués au Ministère des Sports dans le cadre du projet de budget 2017 sont en stagnation ce qui paraît incompréhensible, et ce qui met totalement en péril la redéfinition d'une vraie politique du sport considérant le sport comme élément important, voire vital d'une politique sociétale plus large.

Pour permettre au Luxembourg de devenir plus performant en termes de sport et pour qu'il puisse viser à faire partie du nombre croissant des pays capables de décrocher une médaille olympique, alors qu'une performance pareille serait probablement le meilleur argument en termes de „Nation Branding“, nos gouvernants ne pourront pourtant faire l'impasse sur une augmentation conséquente des crédits alloués au sport. „Let's make it happen“.

Le bénévolat, le mécénat et le sponsoring du secteur privé étant en diminution constante, le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte étant malheureusement toujours en stagnation, il devient plus que jamais vital d'augmenter fortement les crédits étatiques au profit du mouvement du sport au cours des prochaines années pour concrétiser enfin l'ambition affichée par la loi concernant le sport du 3 août 2005, et éviter que l'écart ne va en s'agrandissant par rapport aux autres nations, surtout celles avec lesquelles le Luxembourg se doit d'être à même de rivaliser à jeu égal.

Strassen, le 11 novembre 2016